



# La Voie À Suivre

AHAREI MOT

KEDOCHIM

467

28.04.07

10 IYAR 5767

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 42 08 25 40

Fax 01 42 08 50 85

[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Responsable de publication

Hanania Soussan

## GARDE TA LANGUE

Il y a une chose dont je voudrais parler explicitement, parce que j'ai vu beaucoup de gens qui en ont l'habitude. Quand quelqu'un donne un cours au beit hamidrach, il est interdit par le din de se moquer de lui et de dire que son cours n'a rien d'intéressant et qu'il n'y a rien à entendre.

A cause de nos nombreuses fautes, nous voyons que beaucoup de gens ne font absolument pas attention à cela, et ne considèrent pas du tout ces moqueries comme une interdiction. Or c'est du lachon hara total, car il est fréquent que ce genre de propos nuise à l'autre financièrement, et parfois lui cause aussi de la peine et de la honte. Même si c'est la vérité, le lachon hara est interdit pour la vérité. Et s'il s'agit de quelqu'un d'honnête, il faut lui donner ensuite des conseils en privé et lui expliquer que de la façon dont il s'exprime, ses propos ne seront pas entendus. On accomplit ainsi «tu aimeras ton prochain comme toi-même».

# LA FAÇON DE PLAIRE A HACHEM

(PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

**H**achem parla à Moché après la mort des deux fils d'Aharon quand ils se sont approchés devant Hachem et sont morts» (Vayikra 17, 1). Le saint Or Ha'Haïm demande pourquoi il est dit «Hachem parla», alors qu'ensuite on ne nous dit pas ce qu'Il a dit. De plus, que signifie «sont morts», alors qu'il a déjà été dit «après la mort»?

On peut l'expliquer par ce qu'ont dit nos Sages (Yoma 85b), «par lesquelles il vivra – et non qu'il meure par elles». Or il est dit ailleurs (Berakhot 63b): «Les paroles de Torah ne subsistent que chez celui qui se tue pour elles». Comment peut-on observer les deux choses à la fois?

Quand l'homme se sépare des plaisirs de ce monde, et ne mange que pour se maintenir en vie, c'est considéré par l'Écriture comme s'il se tuait pour la Torah. Il est dit dans le Zohar (II 158b): «La Torah ne subsiste que chez celui qui se tue pour elle, et il n'y a de mort que la pauvreté.» En effet, le pauvre est considéré comme mort, et les Sages disent dans le Midrach que la Torah ne se trouve pas chez celui qui recherche les plaisirs et la grandeur en ce monde, mais chez celui qui se tue pour elle, ainsi qu'il est écrit (Bemidbar 19, 14): «Voici la Torah, un homme qui se tue dans la tente».

### Qu'est-ce qui a provoqué leur mort?

Nadav et Avihou ne se sont pas conduits ainsi, mais se sont véritablement tués pour la Torah et la sainteté. Ils étaient prêts à mourir pour se rapprocher de la sainte Chekhinah, c'est pourquoi ils ne se sont pas mariés, pour pouvoir être proches de la Chekhinah à tout instant. C'est la raison pour laquelle il est dit «ils sont morts, ils sont morts», deux fois, ce qui nous enseigne qu'ils se sont tués pour se rapprocher de la Chekhinah, ainsi qu'il est écrit: «Quand ils se sont approchés devant Hachem et ils sont morts.» Qu'est-ce qui a provoqué leur mort? Le fait qu'ils se soient trop rapprochés de Hachem.

Et comme ils ne s'étaient pas comportés correctement, D. S'est fâché contre eux et leur a dit: Si vous voulez vous rapprocher de Moi, vous n'avez pas le droit d'annuler pour cela fût-ce une lettre de la Torah, même pour un court instant. Et si vous dites que ces mitsvot sont appelées à vous éloigner de Mon service, ce n'est pas exact. Est-ce que J'ai donné les mitsvot aux anges? Je n'ai donné la Torah et les mitsvot qu'aux hommes, ainsi que ainsi que l'ont enseigné les Sages (Berakhot 25b): la Torah n'a pas été donnée aux anges du service, et quand on accomplit la Torah et les mitsvot et qu'on sanctifie les actes matériels, on mérite de se rapprocher de la Chekhinah, et on arrive au-dessus du niveau des anges. Maintenant que vous avez cru être des anges, par votre vie, Je prends votre âme. De plus, comme vous pensez vous tuer pour la sainteté, et que vous vous conduisez anormalement, vous êtes coupables de votre mort, car J'ai placé l'homme en ce monde pour qu'il vive et non pour qu'il meure. Une blessure dans une partie du corps, l'homme n'a pas le droit de se la faire à lui-même (Bava Kama 91b), à plus forte raison lui est-il interdit de tuer tout son corps.

Mais quand vous vous conduisez normalement et que vous étudiez la Torah et pratiquez les mitsvot, vous montez petit à petit de niveau. Je ne suis pas satisfait de la façon dont vous vous êtes conduits.

C'est pourquoi il est dit ici «Hachem parla à Moché après la mort», pour nous enseigner que c'est cela même que D. a dit ici, ni plus ni moins. Qu'a-t-Il dit? Que les bnei Israël ne se conduisent pas comme Nadav et Avihou, qui s'écartaient d'une conduite raisonnée et imaginaient être des anges. C'est en étudiant la Torah et en pratiquant les mitsvot qu'on en vient à la sainteté, mais fuir la compagnie des hommes ne s'appelle pas une ascèse. Le livre Arvei Na'hal (parachat VaEt'hannan) écrit: les philosophes d'avant le don de la Torah pensaient que s'il voulaient s'élever pour que leur âme devienne immortelle, il devaient s'enfuir au désert, manger de l'herbe et autres comportements, croyant que sans cela il est impossible de s'améliorer. Ils se sont perdus par leur bêtise. Et la Torah nous a dévoilé la façon de plaire à Hachem par les mitsvot, qui concernent la façon de se comporter en ce monde-ci, ainsi que l'ont dit nos Sages (Berakhot 35b): Conduis-toi de façon sensée.

C'est pourquoi le Saint béni soit-Il a mis Aharon en garde: «qu'il ne vienne pas à tout moment dans le lieu saint», qu'il fasse attention à ne pas faire comme Nadav et Avihou qui sont venus dans le lieu saint n'importe quand, car quiconque y vient n'importe quand finit par s'élever au niveau de l'ange, alors que deviendra-t-il? Il mourra. Mais s'il n'y va pas, il ne mourra pas.

### Un même sort attend le juste et le méchant

Si l'on dit: pourquoi Hachem ne leur a-t-Il pas ordonné cela avant qu'ils rentrent dans le Saint des Saints et meurent, la réponse est que D. n'a pas eu le temps de leur donner cet ordre avant qu'ils ne nourrissent leur regard de la Chekhinah au moment du don de la Torah et ne deviennent passibles de mort. Les Sages ont dit (Chemot Rabbah 45, 5): Nadav et Avihou se sont découvert la tête et ont nourri leurs yeux de la Chekhinah, ainsi qu'il est dit (Chemot 24, 11): «D. ne laissa point sévir Son bras sur ces élus des bnei Israël». Il n'a pas voulu assombrir la joie des bnei Israël, c'est pourquoi Il a attendu jusqu'au huitième jour de l'inauguration.

On comprend maintenant ce qui est dit dans le Midrach sur cette paracha (Vayikra Rabbah 20, 1): Après la mort des deux fils d'Aharon, Rabbi Chimon commence son explication en citant le verset (Kohélet 9, 2): «Tous sont soumis à des accidents pareils, un même sort attend le juste et le méchant.» Quel rapport avec Nadav et Avihou?

D'après ce que nous avons dit, on comprend que le méchant est celui qui rejette le joug de la Torah. Il est normal qu'il soit passible de mort, mais le tsadik, qui se tue littéralement pour se rapprocher de la Chekhinah, comme l'ont fait Nadav et Avihou, est également passible de mort. Chacun doit choisir la voie moyenne, et se sanctifier dans ce qui lui est permis.

«Il portera une tunique de lin consacré, un caleçon de lin couvrira sa chair (Vayikra 16, 4).

«Cela nous enseigne qu'il n'officie pas dans le Saint des Saints avec les huit vêtements avec lesquels il officie à l'extérieur, car ils comportent de l'or et un accusateur ne devient pas un défenseur, mais il officie avec quatre vêtements comme un cohen ordinaire, et ils sont tous en lin.»

Ces derniers temps, se plaint le gaon Rabbi Zalman Sorotzkin zatsal dans son livre «Oznaïm LaTorah», il y a de plus en plus de gens qui se présentent comme de grands amis des bnei Israël, s'en prennent à quiconque fait des reproches sur le laxisme de la génération, et disent qu'il est interdit d'accuser le peuple d'Israël, qui est saint. Ils s'appuient sur un arbre puissant, le gaon et tsadik Rabbi Lévi Yitz'hak de Berditchev zatsal, qui avait l'habitude, comme on le sait, de défendre les mérites du peuple d'Israël, donc quiconque défend ses mérites a forcément raison.

La chose en est arrivée à tel point qu'on annule la mitsva de la réprimande. Un de ces «avocats», qui avait protesté contre le Rav de sa ville parce qu'il avait reproché à quelqu'un de manger des viandes interdites dans des cuisines de vauriens, avait crié contre le Rav qu'il était interdit d'accuser Israël...

Mais en vérité, dit Rabbi Zalman Sorotzkin zatsal, il n'y a aucun doute que si nous voyons un homme ou une femme transgresser la loi de Moché et d'Israël, nous devons le leur reprocher autant qu'il est possible. Et tout Rav d'Israël doit reprocher au peuple ses fautes, pour qu'il revienne vers Hachem et se repente. Cette «accusation» n'est qu'un «mérite» pour Israël, car de cette façon on rapproche leur cœur de leur Père des Cieux.

De quoi est-il question? Quand celui qui réprimande parle au peuple ou à l'individu, il a le devoir de veiller et de reprocher ses fautes au peuple. Mais par ailleurs, quand le Rav ou celui qui fait des reproches parle et prie devant le Saint béni soit-Il, alors il doit défendre Israël et trouver des excuses de ses fautes et de ses péchés, même de façon douteuse et compliquée. Il faut toujours, toujours chercher des mérites et ne dire que du bien et du bon des bnei Israël devant le Saint béni soit-Il.

Et cela n'a aucun rapport avec la mitsva de la remontrance qui existe en tout temps, car autrement la Torah disparaîtrait d'Israël, et sans remontrances, chacun ferait ce qu'il lui plaît.

## Trouver toutes sortes d'excuses

Cette différence simple, nous la voyons dans les vêtements du cohen gadol à Yom Kippour. Comment? Au moment où le cohen gadol officie le jour le plus grand de l'année avec l'aide totale des cohanim et des israélites, qui sont venus voir l'office dans la maison de D. le jour saint, le cohen gadol porte ses vêtements d'or, et même si par là il rappelle la faute du Veau d'Or, ce n'est rien, mais au contraire le peuple verra, se rappellera de la colère de Hachem au Horev, aura honte, et reviendra vers Hachem qui pardonne.

Mais au moment où le cohen gadol rentre dans le Saint des saints, il est interdit à quiconque de se trouver même dans le heikhal, comme le dit le verset: «Aucun homme ne sera dans

la Tente d'Assignation lorsqu'il viendra expier dans le saint jusqu'à ce qu'il sorte». Le cohen gadol prie Hachem seul pour le peuple d'Israël, sans que personne entende. Alors, il n'y a évidemment aucune raison pour les réprimandes, et il doit trouver toutes sortes d'excuses et de prétextes pour recouvrir les fautes des bnei Israël et mettre en valeur leurs mérites devant Hachem. A plus forte raison, il doit écarter tout ce qui pourrait rappeler les fautes des bnei Israël, et enlever les vêtements d'or dont a été fait le Veau et porter des vêtements de lin blancs qui sont un signe de pardon des fautes, ainsi que l'écrit le prophète Yéchaya (1, 18): «Même si vos fautes étaient rouges comme le pourpre, elles deviendront blanches comme la neige.»

En vérité, la façon d'arriver à juger favorablement est de bien chercher le bon et le lumineux qu'il y a en chaque juif, «juge ton ami selon la justice». Même si quelqu'un a l'impression que l'autre lui a fait du mal et a eu l'intention de le vexer, s'il s'efforce malgré tout de chercher en lui un point de lumière, il le jugera favorablement. Ainsi que le disait Rabbi David de Lelow zatsal: «Il n'y a pas au monde de mauvais juif!» Car si l'on aperçoit un mal dans un juif, on a découvert la partie non-juive qui était en lui, le goy dans le juif...

Il est très connu que le tsadik Rabbi Lévy Yitsz'hak de Berditchev zatsal défendait constamment Israël. Il disait que tout homme doit toujours défendre Israël et toujours ne voir dans les juifs que le bien. Evidemment, quiconque développe cette attitude, Hachem l'aide à ne voir aucun mal en Israël et il pourra toujours défendre les bnei Israël et leur donner du mérite.

## Je sais!

Rabbi Lévy Yitz'hak aimait tout homme d'Israël et avait pitié de quiconque s'appelait juif. Tout homme d'Israël était pour lui a priori droit et il le défendait.

On raconte sur lui qu'une fois, il est allé à Ticha BeAv dans les rues de la ville, et a vu un juif assis sur la terrasse de sa maison en train de manger publiquement. Rabbi Lévy Yitz'hak lui a demandé: «Mon fils, vous avez certainement oublié qu'aujourd'hui c'est Ticha BeAv...»

– Non, Rabbi, répondit-il, je sais qu'aujourd'hui c'est Ticha BeAv.

– Peut-être ne savez-vous pas, reprit Rabbi Lévy Yitz'hak, que c'est un jour de jeûne, et qu'il est défendu ce jour-là de manger et de boire.

– Je sais que Ticha BeAv est un jeûne public, répondit l'homme avec effronterie.

– Vous êtes certainement faible et les médecins vous ont interdit le jeûne, essaya Rabbi Lévy Yitz'hak.

– Certainement pas, répondit l'homme en souriant, je suis très bien portant.

Rabbi Lévy Yitz'hak leva les yeux au ciel et s'écria: «Maître du monde! Regarde jusqu'où va l'amour de la vérité du juif! Ce juif préfère s'accuser plutôt que de faire sortir un mensonge de sa bouche...»

## À LA SOURCE

« Chacun craindra son père et sa mère, et vous observerez Mes Chabats » (19, 3)

Le 'Hida zatsal indique ici une chose merveilleuse au nom du Ari zal :

Il y a deux sujets juxtaposés dans le verset : « Chacun craindra son père et sa mère – et vous observerez Mes Chabats », la mitsva de respecter ses parents et l'observance du Chabat. Cela vient nous enseigner que celui qui mérite d'observer le Chabat comme il convient et de donner des explications de la Torah le jour du Chabat, fait un grand honneur à son père dans le monde à venir.

C'est le sens direct de la juxtaposition des deux mitsvot du respect des parents et de l'observance du Chabat : dire en allusion que celui qui étudie et donne des explications le jour du Chabat, c'est un respect envers son père dans le monde qui est entièrement bon.

« Tu commettras pas d'extorsion envers ton prochain, tu ne voleras pas, tu ne garderas pas le salaire de l'employé jusqu'au lendemain » (19, 13)

S'il y a une contestation entre un patron et ses employés pour savoir s'il leur a payé leur salaire ou non, le din est que ce jour-là on fait confiance à l'employé s'il prête serment de ne pas avoir reçu son salaire – il jure et prend l'argent, alors que le lendemain il n'a plus le droit de jurer et de prendre.

D'après cela, Rabbi Leibush 'Harif zatsal disait que le verset a d'abord mis en garde le patron contre l'extorsion envers son employé ; il y a une deuxième mise en garde à l'employé sur le risque de recevoir deux fois son salaire en volant le patron, « tu ne voleras pas ». Enfin, le verset prévient qu'il est possible que le patron veuille délibérément garder le salaire de l'employé jusqu'au lendemain pour que celui-ci perde son droit à le percevoir par serment, c'est pourquoi il est dit : « tu ne garderas pas le salaire de l'employé jusqu'au lendemain. »

« Tu commettras pas d'extorsion envers ton prochain, tu ne voleras pas » (19, 13)

Le 'Hafets 'Haïm donne, dans son livre « Sefat Tamim », un merveilleux conseil sur l'interdiction de voler le salaire de l'employé :

Quiconque demande à quelqu'un d'autre d'accomplir une certaine tâche rémunérée doit fixer le marché avec lui d'avance. Sinon, il risque fort de se retrouver avoir commis une extorsion, s'il ne veut pas être très généreux avec son argent pour sortir du doute.

En général, on doit faire des centaines de tâches chaque année, et il est très fréquent que dans l'une de ces tâches il y ait une discussion entre l'artisan et le patron en ce qui concerne le salaire. Quand ils se sépareront, chacun pensera que l'autre l'a volé, mais comme il ne veut pas se battre avec lui, il lui pardonne de tout cœur. Il y a parfois aussi une dispute entre eux. Et si on lui donne même un sou de moins, on est appelé pour cela par la Torah un voleur et quelqu'un qui extorque à son employé. Or qui peut connaître exactement les coutu-

mes du pays dans chaque cas particulier ! Alors, malgré soi, on voudra avoir fait son devoir sans aucun doute, et on sera toujours obligé de donner à l'ouvrier ce qu'il veut, et c'est aussi très difficile.

C'est pourquoi celui qui veut être quitte envers le Ciel fixera avec lui dès le début et sortira ainsi du doute. En particulier, celui qui est un talmid 'hakham se conduira certainement ainsi, sinon, outre la crainte d'avoir volé et extorqué à l'ouvrier, le 'hiloul Hachem est fréquent : si l'on ne donne pas à l'ouvrier ce qu'il veut, celui-ci dira que le talmid 'hakham l'a volé.

« Lève-toi devant des cheveux blancs » (19, 32)

Le traité Kidouchin (33a) dit que tout talmid 'hakham qui ne se lève pas devant son maître s'appelle méchant et ne vit pas longtemps.

En vérité, pourquoi le talmid 'hakham est-il puni tellement sévèrement, au point de « ne pas vivre longtemps » ? Rabbi Moché Sofer zatsal répond que cela comporte une « mesure pour mesure ». Si le talmid 'hakham ne se lève pas devant son maître, sa punition est qu'il ne vit pas longtemps et ne mérite pas qu'on accomplisse pour lui la mitsva « lève-toi devant des cheveux blancs ». On ne se lèvera pas devant lui, comme lui-même s'était conduit.

## LES VOIES DES PERES

Commentaires de Rabbi David 'Hanania Pinto chelita sur Pirkei Avot

Fais-toi petit et D. t'élèvera

«Akiva ben Mahalalel dit: Regarde trois choses et tu n'en arriveras pas à la faute.»

J'ai pensé l'expliquer par une allusion. Pourquoi ce Tanna ne s'appelle-t-il pas Rabbi comme tous les autres Tannaïm?

Parce que son nom et celui de son père contiennent une allusion. Akiva c'est Akev Y-A, quiconque se sent comme un talon (Akev) envers Hachem, est «ben Mehalel E-l», lui seul est digne de louer Hachem, comme l'a fait le roi David. Au début, il a dit (Téhilim 22, 7): «Je suis un ver et non un homme, la honte de l'homme et le mépris du peuple.» Ensuite seulement, il a dit (Téhilim 22, 23) «Je raconterai Ton Nom à mes frères, dans l'assemblée je Te louerai.»

C'est pourquoi ce Tanna ne s'appelle pas «Rabbi», car lui-même a mis en pratique l'allusion cachée dans son nom. Il se sentait toujours comme un talon, et s'annulait devant Hachem. Dans cette michna, il explique à ses élèves comment ils peuvent se sentir annulés devant Hachem, en réfléchissant sans cesse d'où l'on vient, où l'on va etc. Et une fois qu'on se sent annulé par rapport à Hachem, on réussira à comprendre la grandeur de Hachem, devant Qui on sera appelé à rendre des comptes, et on pourra prier devant Lui, Le louer et Le glorifier. Mais quiconque s'enorgueillit, il lui est impossible de comprendre la grandeur de Hachem. Plus l'homme se fait petit, plus il lui est possible de comprendre la grandeur de Hachem.

# TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES

## RABBI YOSSEF TEOMIM - AUTEUR DU PERI MEGADIM

Rabbi Yossef Teomim zatsal est né en 5487 du gaon Rabbi Méïr, qui était dayan et décisionnaire à Lwow. Dans son enfance, il fut élevé par son père et apprit la Torah dans la pauvreté et le dénuement. Malgré tout, son amour de la Torah n'en fut pas affecté. Sa volonté d'étudier avec assiduité et profondeur était puissante, à l'inverse de la plupart de ses amis qui se consacraient plutôt aux jeux de l'enfance.

Rabbi Yossef grandit, et son niveau dans la Torah et les belles qualités s'éleva. Son nom était connu comme celui d'un des jeunes gens les plus doués de la région, et l'un des juifs honorables de Komarna le prit comme gendre. Après son mariage, il continua à étudier la Torah jour et nuit. Rien d'autre ne l'intéressait.

Il était humble et se cachait. Il enseigna la Guemara et les commentateurs pendant plusieurs années, et quand il commença à le faire, il se considéra comme un simple instituteur. C'est ainsi qu'il signait ses lettres. Dans l'Introduction à son livre, il parle de son travail, qui apparemment réussissait, et il écrit entre autres: «Moi le petit... j'ai eu quelques élèves importants».

Rabbi Yossef pouvait se considérer comme un simple instituteur, mais il n'en allait pas de même de la communauté de Lwow, qui connaissait parfaitement sa grandeur et sa force dans l'étude de la Torah, ainsi que son assiduité extraordinaire. Il n'est donc pas étonnant qu'au bout de peu de temps, il ait été nommé dayan de la communauté. Il accepta, quitta son poste et devint dayan à Lwow.

Il étudiait pour l'amour de la Torah, avec une extrême modestie, uniquement pour l'amour du Ciel. Il mérita donc toutes les choses qui sont dites dans la Michna (Avot 6, 1): «Quiconque étudie la Torah pour l'amour du Ciel mérite de nombreuses choses...»

Il étudia quelques années avec le tsadik Rabbi Lévy Yitz'hak de Berditchev zatsal, celui qui a mérité le merveilleux surnom de «défenseur d'Israël». C'était dans la jeunesse de Rabbi Lévy Yitz'hak, quand il habitait chez son beau-père, Reb Israël Peretz de Lobertow. C'est à cette époque-là qu'il étudia avec Rabbi Yossef Teomim.

Le gaon Rabbi Yossef Lonstein, Av Beit Din de Sorotz, écrit sur Rabbi Yossef: «Il était comme un grand de la Torah quand il étudiait, presque avec tous ses sens, et il était toujours profondément absorbé et revenait plusieurs fois sur son étude.» Le gaon Rabbi Sim'ha de Dobraka, qui était son élève, allait chez lui tous les jours après le lever du jour. Il témoigne que Rabbi Yossef a eu l'habitude à ce moment-là pendant vingt ans d'étudier avec un esprit clair le traité 'Houlin avant de commencer à écrire son livre. Son ouvrage le plus connu est «Peri Megadim», qui consiste essentiellement en des explications et des commentaires sur le Choul'han Aroukh. Le livre est divisé en deux, «Michbetsot Zahav», qui sont des explications sur le Tourei Zahav, et deuxièmement, des explication du livre du Chakh sur Yoré Dea. Dans «Peri Megadim» sur Ora'h 'Haïm,

le livre est divisé en deux de la façon suivante: «Michbetsot Zahav», explications sur le Tourei Zahav, et «Eshel Avraham» sur «Maguen Avraham». Il a aussi composé un livre de commentaires sur le Talmud.

### Une proclamation au Ciel

Quand Rabbi Yossef est allé un jour rendre visite au tsadik Rabbi Ye'hïel Mikhal de Zlotchow zatsal, celui-ci l'a reçu avec beaucoup d'honneurs, et lui a dit qu'on avait déclaré sur lui dans le Ciel que la halakha était selon son avis, parce qu'il avait étudié dans la pureté pour l'amour de D.

Rabbi 'Haïm de Zanz zatsal écrit aussi dans ses Responsa «Divrei 'Haïm» que les paroles du «Peri Megadim» sont partout un baume pour les yeux, et que ses paroles portent un enthousiasme de sainteté merveilleux dans toutes les façons d'étudier.

Malgré les louanges qu'il a reçues de la bouche de grands d'Israël, l'humilité de Rabbi Yossef était grande, sans limites. Il n'avait aucune valeur à ses propres yeux.

Quand son père mourut, Rabbi Yossef revint à Lwow, et devant la vague d'admiration qui l'entoura, il écrit: «Cette sainte communauté de Lwow m'a accueilli pour la diriger à la place de mon père. Je sais que je suis indigne de cet honneur. Qu'est-ce que la paille par rapport au blé? Je ne suis arrivé nulle part au niveau du plus petit de ses élèves. Cette génération voit s'accomplir l'enseignement: si les Richonim sont comme des hommes, nous sommes comme des ânes, et à plus forte raison moi, qui n'ai pas l'intelligence d'un homme. Je n'ai ni Torah ni sagesse, et bien que j'aie étudié toute ma vie la Guemara et les décisionnaires, je n'ai atteint que peu de chose...»

En 5542, il fut appelé à être Av Beit Din de Francfort, où son âme trouva la paix et où il fit imprimer son «Peri Megadim». Il faut souligner que même quand il était Rav d'une communauté aussi importante que Francfort, il signait encore ses lettres «l'instituteur».

Il resta à ce poste une dizaine d'années, et en 5552, le quatre Iyar, il fut appelé à la yéchiva céleste. Son œuvre est étudiée dans tous les coins de la terre.

## PAR ALLUSION

### «Ne maudit pas un sourd»

«'Herech» (sourd) est formé des initiales de: «'Haïm (vie) Raïm (mauvaise) Chelkha (tienne)».

Pour nous dire en allusion que l'homme ne doit pas se maudire lui-même d'une vie de malheur ou de pauvreté, car le Saint béni soit-Il ne désire pas que l'homme soit maudit mais béni, ainsi qu'il est dit «Hachem désire pour Sa justice», la justice de Ses créatures.

(Sifteï Cohen)